

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

AGRICULTEURS.TRICES

CATALOGUE des formations 2024

**La Chambre
d'agriculture
de la Vienne**
vous forme
pour vos projets

© photo : getty images

www.vienne.chambre-agriculture.fr


**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
VIENNE**



©Guillaume HÉRAUD



Edito

Philippe TABARIN

Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne

La formation est un véritable accélérateur de compétences.

En effet, tout au long de leur vie, les agriculteurs font évoluer leurs pratiques, abordent de nouvelles techniques, composent avec une réglementation toujours plus complexe.

En 2023, la Chambre d'agriculture de la Vienne a mis en œuvre 76 formations au bénéfice de plus en plus d'agriculteurs, 856 sur l'année.

Ces formations, tournées vers la performance de l'entreprise agricole et le développement de compétences, participent à ce que chaque agriculteur puisse mieux vivre de son métier face aux évolutions climatiques, sociétales, sanitaires et réglementaires.

Soucieuse d'être au service de tous les agriculteurs, la Chambre d'agriculture de la Vienne propose des formations adaptées à la saisonnalité de nos métiers et éligibles à VIVEA, réduisant ainsi considérablement le reste à charge.

Notre nouveau catalogue 2024, riche d'une soixantaine de formations, évolue et met en lumière les actions phare qui correspondent aux exigences actuelles (Améliorer la fertilité des sols, Gestion durable des haies, Optimisation des coûts de production, ...).

Au cours de l'année, des parcours de formation incluant des formations et de l'accompagnement individuel seront proposés pour correspondre au plus près des besoins que vous exprimez.

La formation est essentielle. Essentielle pour prendre de la hauteur sur ses pratiques, pour aborder les défis de demain.

Et la Chambre d'agriculture de la Vienne est votre partenaire incontournable pour vous accompagner.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à vous rapprocher de nos équipes pour plus d'informations.

Bonnes formations !

Mieux connaître le centre de formation de la Chambre d'agriculture de la Vienne

L'équipe Formation à l'écoute de vos besoins



Grégory PLANTET

Sous-Directeur,
Service Entreprise & Formation



MéliSSa BERNARD

Chargée de mission
Formation Emploi



Armelle MORILLE

Assistante formation



Violaine RIVOLIER

Assistante formation



Cécile PICARD

Assistante formation

formation@vienne.chambagri.fr / 05.49.44.75.10

Les formateurs et leur assistante

Les conseillers de la Chambre d'agriculture sont pour la plupart formateurs ou responsables de stage. Toute l'année, ils sont à l'écoute des besoins des actifs agricoles du département et conçoivent ainsi des stages adaptés aux problématiques du terrain. Quand ils n'interviennent pas eux-mêmes en formation, ils sélectionnent avec soin les intervenants extérieurs adéquats. Dans les différentes équipes, les assistantes appuient les conseillers dans le recrutement et sont souvent vos interlocutrices lors des inscriptions.

Publics et prérequis

Les formations s'adressent en priorité aux exploitant(e)s agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants de solidarité et personnes engagées dans une démarche d'installation (Plan de Professionnalisation Personnalisée PPP). Elles sont également ouvertes aux salariés agricoles, selon les règles de prise en charge financière définies par OCAPIAT (demande effectuée par l'employeur).

Lorsque la formation s'adresse à un public spécifique ou que des prérequis sont nécessaires, le descriptif le précise.

Nos engagements qualité



- **Contribuer à la vitalité de l'agriculture et des territoires de demain.**
- **Développer avec nos clients des solutions innovantes au regard du monde agricole et de leurs besoins.**
- **S'engager à accompagner nos clients de façon personnalisée avec nos équipes pluridisciplinaires expertes.**
- **Proposer des services créateurs de valeurs**
- **Construire une relation durable et de confiance**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Actions de formation

La Chambre d'agriculture de la Vienne est engagée, depuis 2017, dans une démarche qualité pour la formation certifiée par AFNOR et a obtenu la certification Qualiopi, référentiel du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion en mai 2021. Elle est régulièrement auditée pour vérifier le respect de ses engagements.



SOMMAIRE



Focus sur les formations phares

P.6

Parlons couverts végétaux !	P.6
Analyser ses coûts de production en grandes cultures	P.7
Education et dressage du chien de troupeau : INITIATION	P.8
Education et dressage du chien de troupeau : PERFECTIONNEMENT	P.9
Anticiper et réussir la transmission de son entreprise	P.10
Se préparer à la certification HVE - à distance	P.11
Mettre en œuvre un outil de gestion d'exploitation : PERFECTIONNEMENT	P.12
Certification création ou reprise d'une entreprise agricole (CERTICREA)	P.13
Gestion durable des haies	P.14
Taille de formation des arbres	P.15

Toutes les formations Chambre

P.16

Agriculture Biologique	P.16
Agriculture et Environnement	P.16
Agro-équipement - mécanisation	P.16
Certiphyto	P.16
Énergies	P.17
Installation	P.17
Outils de pilotage de l'exploitation	P.17
Productions Animales	P.18
Productions Végétales & Agronomie	P.19
Réagir 86	P.19
Réglementaire	P.19
Transmission	P.19

Accessibilité de nos formations..... P.20



Bénéficiez des aides à la formation

P.21

- L'aide au remplacement pour motif Formation** P.21
Le crédit d'impôt formation pour la formation du chef d'entreprise P.21

Financez votre formation

P.22

- Vous êtes chef d'entreprise** P.22
Vous êtes cotisant de solidarité P.22
Vous êtes engagé dans une démarche d'installation P.23
Vous êtes salarié de l'agriculture ou du paysage P.23
Vous avez un autre statut P.23



Les agriculteurs en parlent

Préinstallé depuis 2018 sur la ferme de mon grand-père, je me suis installé, en 2022, à Oyré.

La Chambre d'agriculture m'a accompagné tout au long de mon installation et lorsque j'ai suivi ma formation «21h00».

J'ai apprécié la qualité des interventions des formateurs et les échanges avec les autres stagiaires.

J'envisage, à l'avenir, de suivre de nombreuses formations avec la Chambre d'agriculture (chien de troupeau, transformation pour mon atelier brebis, pâturage, ...) pour continuer à innover et à faire évoluer mon exploitation.

Gaël ARIGAULT

FOCUS SUR LES FORMATIONS PHARES



Public

Agriculteurs et agricultrices de la Vienne



Durée

7h (1 jour)



Date(s)

20 février 2024



Lieu(x)

À venir



Horaires

9h - 17h30



Tarif

VIVEA : 21€

Salariés : 168€

Autres publics : nous contacter

Parlons couverts végétaux !

Améliorez votre production avec les couverts végétaux !



Pourquoi participer à la formation ?

- Maîtriser les intérêts écologiques et économiques des couverts végétaux
- Etre en capacité d'adapter ses couverts végétaux en fonction des contextes pédo-climatiques et d'intercultures
- Avoir un cadre de gestion des couverts végétaux depuis leur implantation jusqu'à la destruction



Programme

- Définir des couverts végétaux et les possibilités de simplification du travail du sol pour développer la fertilité de ses sols en tenant compte des spécificités de son territoire et des aléas potentiels liés à la saison
- Formalisation d'une grille de décision pour élaborer son programme de mise en place de couvert végétaux d'été
- Identifier les éléments de décision à avoir en tête et les outils/observation à mettre en œuvre pour définir une stratégie d'implantation de couverts végétaux automnaux performants et adaptés à son contexte et à ses besoins.



Méthodes pédagogiques

Apports d'experts (généricité) : Présentation PWP ; échanges avec les stagiaires
Questions / Réponses avec les stagiaires



Évaluation des acquis

Questionnaire



Pré-requis

Aucun



Intervenant(s)

Sarah SINGLA, agricultrice agronome

Christine ARCHENAUULT, conseillère agroécologie à la Chambre d'agriculture 86

Contact

Christine ARCHENAUULT

Référente des actions Innovation Recherche et Développement

06.84.16.90.91

christine.archenault@vienne.chambagri.fr



Analyser ses coûts de production en grandes cultures

Améliorez vos coûts de production en développant une approche stratégique de votre exploitation !



Pourquoi participer à la formation ?

- Identifier les points forts et les points faibles de son exploitation
- Développer une méthodologie d'analyse
- Analyser son contexte économique



Programme

- Apports sur le contexte économique de la filière et les leviers d'action.
- Apports méthodologiques pour analyser objectivement son coût de production
- Comparaison aux autres agriculteurs
- Prise de conscience des écarts.
- Identification des points forts et des points à améliorer.



Méthodes pédagogiques

Apports théoriques, échanges entre pairs.



Évaluation des acquis

Questionnaire



Pré-requis

Les stagiaires apportent leurs documents comptables et itinéraires techniques/pratiques culturales des cultures.



Intervenant(s)

Olivier PAGNOT, chargé de mission innovation à la Chambre d'agriculture 86



Public

Agriculteurs et agricultrices de la Vienne



Durée

7h (1 jour)



Date(s)

De novembre à février



Lieu(x)

Mignaloux-Beauvoir



Horaires

9h-12h30 et 13h30-17h



Tarif

VIVEA : 21€

Salariés : 168€

Autres publics : nous contacter

Contact

Olivier PAGNOT

Chargé de mission innovation

06.82.82.53.76

olivier.pagnot@vienne.chambagri.fr



Education et dressage du chien de troupeau : INITIATION

Gérez votre troupeau avec votre chien !



Public

Eleveurs, veuses d'ovins, bovins, caprins, équins de la Vienne



Durée

28 heures (4 jours)



Date(s)

Septembre 2024 à Avril 2025



Lieu(x)

Montmorillon + exploitation à définir



Horaires

09h30 - 13h00 / 14h00 - 17h30



Tarif

VIVEA : 84€

Salariés : 672€

Autres publics : nous contacter



Pourquoi participer à la formation ?

- Acquérir des notions de base en dressage indispensables pour gérer un chien de troupeau
- Dresser son chien et acquérir les bases pour continuer le dressage de son chien
- Bénéficier d'un suivi personnel tout au long de la formation avec un intervenant éleveur au fait de la réalité des besoins sur une exploitation agricole



Programme

- Le fonctionnement d'un chien de troupeau
- Les bonnes pratiques et habitudes à avoir pour que le chien soit équilibré physiquement et mentalement
- Les bons gestes et postures à mettre en œuvre pour avoir un chien obéissant
- Mettre en œuvre de bonnes pratiques pour permettre à son chien d'exprimer son aptitude naturelle.
- Faire appliquer les règles de base au chien avec un troupeau.
- Prendre conscience de sa place par rapport au chien et affirmer sa place
- Comprendre le rôle de l'éleveur dans les réactions des animaux au contact du chien.



Méthodes pédagogiques

Echanges entre pairs, exposés théoriques par le formateur et échanges en salle, démonstrations, explications, expérimentations, exercices individuels et collectifs, bilan individuel.



Évaluation des acquis

Evaluation des capacités acquises : échanges et exercices pratiques individuels et en groupe



Pré-requis

- Chaque stagiaire doit venir accompagné de son chien (âgé de 5 mois minimum et de 3 ans maximum) pour réaliser les exercices sur toutes les séances.
- Celui-ci doit être vacciné (CHPL) et vermifugé



Intervenant(s)

Camille CHAMPION, conseillère ovin à la Chambre d'agriculture 86

Antoine BRIMBOEUF, salarié de l'IDELE spécialisé dans les chiens de troupeau

Contact

Camille CHAMPION

Conseillère ovin

06.50.77.67.95

camille.champion@vienne.chambagri.fr



Education et dressage du chien de troupeau : PERFECTIONNEMENT

Améliorez le dressage de votre chien de troupeau pour faciliter votre quotidien !



Pourquoi participer à la formation ?

- Améliorer l'utilisation de son chien dans des situations courantes de travail
- Corriger les défauts d'un chien plus mature et plus expérimenté
- Faciliter et optimiser son quotidien, réduire les risques d'accident lors de la manipulation de son troupeau



Programme

- Bilan initial de compétences
- Evaluation des actions : contourner, contenir et déplacer
- Révision des ordres de direction
- Exercices de déplacements avec des niveaux de contraintes adaptés aux différents stagiaires
- Exercices de recherche (modulation des distances)
- Les facteurs de bonne prise de possession du lot



Méthodes pédagogiques

Exposés théoriques du formateur et échanges, tour de table individuel et mise en situation sur un lot d'animaux, réalisations pratiques individuelles.



Évaluation des acquis

Questionnaire



Pré-requis

- Avoir suivi une formation « Education et dressage : Initiation » ou avoir connaissance des bases
- Avoir une tenue adaptée (bottes...), un bâton et de quoi prendre des notes
- Amener son chien et se munir d'une laisse (pas de laisse à enrouleur)
- Avoir un chien déparasité, vermifugé et à jour dans ses vaccinations



Intervenant(s)

Camille CHAMPION, conseillère ovin à la Chambre d'agriculture 86
Antoine BRIMBOEUF, salarié de l'IDELE spécialisé dans les chiens de troupeau



Public

Éleveurs, veuses d'ovins, bovins, caprins, équins de la Vienne



Durée

21h (3 jours)



Date(s)

Septembre 2024 à Avril 2025



Lieu(x)

À venir



Horaires

9h30 - 13h00 / 14h00 - 17h30



Tarif

VIVEA : 63€

Salariés : 504€

Autres publics : nous contacter

Contact

Camille CHAMPION

Conseillère ovin

06.50.77.67.95

camille.champion@vienne.chambagri.fr



Anticiper et réussir la transmission de son entreprise

Commencez à préparer votre transmission sereinement !



Public

Chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs concernés par la transmission et souhaitant l'anticiper.



Durée

21 heures (3 jours)



Date(s)

7, 14 et 23 mai 2024
5, 12 et 19 décembre 2024



Lieu(x)

Mignaloux-Beauvoir



Horaires

9h30-13h00 / 14h00-17h30



Tarif

VIVEA : Prise en charge par VIVEA et la Chambre d'agriculture 86
Salariés : 504€
Autres publics : nous contacter



Pourquoi participer à la formation ?

- Gagner en efficacité, en posant les bonnes questions à vos partenaires
- Gagner de l'argent : anticiper permet de trouver les solutions pour optimiser la fiscalité
- Gagner en sérénité et autonomie : connaître les démarches et les personnes ressources pour franchir les différentes étapes de la transmission



Programme

- Les conditions d'accès à la retraite et évaluation de son montant de retraite
- Les statuts possibles après la cessation d'activité agricole
- Les règles fiscales liées de la cession pour en limiter les effets
- Les différentes méthodes d'évaluation d'une entreprise agricole
- L'optimisation fiscale de la transmission de son patrimoine
- Le devenir du foncier : vente - location
- Le projet de reprise vu de la banque
- Les personnes ressources et les différentes démarches jusqu'à la cessation d'activité



Méthodes pédagogiques

Tour de table permettant l'expression de chacun sur son projet de transmission, mise en réflexion personnelle à partir d'un document de travail, présentation power-point, questions/réponses.



Évaluation des acquis

Diagnostic de sa situation et plan d'action de son projet de transmission, tour de table et quiz, évaluation à postériori, un an plus tard : mesurer les effets induits de la formation sur les projets.



Pré-requis

- Etre en réflexion sur la transmission de son exploitation



Intervenant(s)

Agathe TOUZINEAU, conseillère transmission à la Chambre d'agriculture 86
MSA, Déborah FABRE, Caroline BROU

Corinne DAUTE, conseillère juridique et fiscale, Chambre d'agriculture 79

Denis ROCHARD, maître de conférences HDR des facultés de droit et Directeur du Pôle Droit rural de l'Office notarial 21 de Poitiers

Charlotte ACIN, notaire associée, Office Notarial 21

Arnaud BORDEVAIRE, Banque Populaire

Contact

Agathe TOUZINEAU

Conseillère Installation Transmission

05.49.44.75.64

agathe.touzineau@vienne.chambagri.fr

Se préparer à la certification HVE - à distance

Venez positionner votre exploitation sur les critères Haute Valeur Environnementale (HVE) et valider la certification en déterminant les pistes d'amélioration et les leviers à votre disposition.



Pourquoi participer à la formation ?

- Positionner son exploitation par rapport aux critères HVE
- Gérer l'autonomie de calcul des indicateurs
- Prioriser l'accès à certaines aides



Programme

- Définition d'une certification et exemples de certifications environnementales
- Présentation de la démarche de certification collective HVE Nouvelle-Aquitaine
- Présentation des mesures et indicateurs pour chaque niveau de certification environnementale (niveau 1, niveau 2, niveau 3)
- Évaluation de la place de son exploitation par rapport aux exigences des 3 niveaux de certification, sur la base des outils mis à disposition
- Identification des indicateurs à améliorer pour être certifié
- Préparation de l'audit de certification : point sur les documents et le déroulement de l'audit
- Informations sur les règles d'utilisation du logo HVE



Méthodes pédagogiques

Formation constituée d'une demi-journée en présentiel puis de travaux à réaliser sur la plateforme en ligne à partir d'apport de connaissances fait sous la forme de vidéo, de diaporama commenté et de mise à disposition de documents.



Évaluation des acquis

Les acquis seront évalués dans le cadre des différents exercices réalisés sur la plateforme Moodle et par la complétude d'exercices d'évaluation de connaissances type exercice à trous, quiz, ...



Pré-requis

- Avoir une aisance avec les outils informatiques



Intervenant(s)

Lise CHEVALLIER, conseillère réglementation à la Chambre d'agriculture 86
Gaëlle de BERRANGER, conseillère réglementation à la Chambre d'agriculture 86



Public

Agriculteurs et agricultrices de Nouvelle-Aquitaine



Durée

10h30



Date(s)

1^{er} semestre 2024



Lieu(x)

2 heures à Mignaloux-Beauvoir + à distance



Horaires

10h00-12h00 (en présentiel) + à distance



Tarif

VIVEA : 31,50€

Salariés : 252€

Autres publics : nous contacter

Contact

Lise CHEVALLIER

Conseillère réglementation

05.49.44.75.40

lise.chevallier@vienne.chambagri.fr



Public

Abonné-e-s MesParcelles



Durée

7h (1 jour)



Date(s)

19 janvier 2024 (Vivonne)

24 janvier 2024 (Montmorillon)

1er février 2024 (Mignaloux-Beauvoir)

6 février 2024 (Thuré)



Lieu(x)

Mignaloux, Thuré, Vivonne, Montmorillon



Horaires

9h30-13h00 / 14h00-17h30



Tarif

VIVEA : 21€

Salariés : 168€

Autres publics : nous contacter

Contact

Violaine RIVOLIER

Assistante - Pôle Accompagnement PAC et Certifications

05.49.44.74.15

violaine.rivolier@vienne.chambagri.fr

Mettre en œuvre un outil de gestion d'exploitation : PERFECTIONNEMENT

Valorisez MesParcelles et tirez-en tous les bénéfices pour votre exploitation.



Pourquoi participer à la formation ?

- Valoriser son utilisation du logiciel MesParcelles
- Échanger des pratiques entre utilisateurs
- Rappeler les normes réglementaires



Programme

- Les enregistrements obligatoires en zone vulnérable et comment les enregistrer dans MesParcelles
- Réglementation et présentation des différents modules de vérification dans MesParcelles
- Plan prévisionnel de fertilisation (objectif de rendement, dates butoirs, parcelles concernées, méthode de calcul de dose)
- Procédure pour calculer une dose d'azote et enregistrer une intervention prévisionnelle dans MesParcelles
- Cahier d'épandage, registre phytosanitaire, indicateurs et valorisations économiques
- Gestion des stocks et de ses intérêts
- Marge
- Procédures à mettre en œuvre en cas de présence de la matière organique
- Réglementation sur les distances d'épandage des effluents et présentation du module d'exclusion



Méthodes pédagogiques

Apports et démonstration à partir d'un cas concret, mise en pratique par les stagiaires.



Évaluation des acquis

Questionnaires



Pré-requis

- Maîtriser l'outil informatique



Intervenant(s)

Conseillers de la Chambre d'agriculture de la Vienne formés à MesParcelles



Certification création ou reprise d'une entreprise agricole (CERTICREA)

Devenez Chef d'entreprise agricole !



Pourquoi participer à la formation ?

- Construire un projet d'entreprise durable et rémunérateur, en intégrant l'ensemble des composantes et des spécificités d'une exploitation agricole dans son territoire en respectant les législations encadrant l'activité (départementales, régionales, nationales, environnementales, européennes).
- Acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour structurer son activité agricole en choisissant son statut et en prenant en compte la législation et les spécificités du territoire.



Programme

- Lors de votre parcours installation, vous rencontrez des conseillers Point Accueil Installation (PAI) puis Plan Personnel de Personnalisation (PPP). Ils vous aident à déterminer les compétences nécessaires à votre projet. Grâce à la modularité de la certification, le service formation vous propose un devis avec les formations qui vous correspondent.
- Cette certification comprend plusieurs formations :
 - Sécuriser le démarrage d'une activité agricole
 - Connaître les bases sociales, juridiques et fiscales en agriculture
 - Etudier la faisabilité technico-économique d'un projet
 - Les bases d'une association réussie
 - S'installer en société : pourquoi, comment et quelle société choisir ?
 - Droits et devoirs liés au foncier
 - Situer l'entreprise vis-à-vis des réglementations agricoles
 - Définir sa stratégie commerciale en circuit court
- Pour plus d'informations sur le contenu de nos formations, rendez-vous sur notre site internet : vienna.chambre-agriculture.fr/mes-projets/formation/certification-creation-ou-reprise-dune-entreprise-agricole/



Évaluation

A la fin de ce parcours, vous serez évalué sur trois modalités différentes :

- Un questionnaire en ligne,
- Une étude de cas portant sur votre projet de création/reprise d'une entreprise agricole,
- Une présentation orale de votre projet de création/reprise, suivie d'un échange avec un jury.

Possibilité de validation partielle : Non

Possibilité de valider un ou plusieurs bloc(s) de compétences, équivalences, passerelles : Non



Public

Personnes en cours d'installation en agriculture



Date(s)

Plusieurs sessions tout au long de l'année



Pré-requis

- Possibilité d'admission après préconisation en entretien PPP.
- Vous devez avoir un projet d'installation en agriculture et rencontrer des conseillers PPP et l'ingénieur formation de la Chambre d'agriculture pour vérifier le projet et la cohérence du parcours.



Tarif

Nous contacter

Contact

Mélissa BERNARD

Ingénieure Formation

06.82.82.53.49

melissa.bernard@vienna.chambagri.fr



Public

Agriculteurs et agricultrices de la Vienne



Durée

7h (1 jour)



Date(s)

1^{er} février 2024



Lieu(x)

Vivonne et Celle-Levescault



Horaires

8h45-12h30 et 13h30-17h



Tarif

VIVEA : 28€

Salariés : 168€

Autres publics : nous contacter

Contact

Aurélie DELMAS

Conseillère Biodiversité & Agroforesterie

06.72.65.51.48

aurelie.delmas@vienne.chambagri.fr

Gestion durable des haies

Un premier pas vers une valorisation de vos haies !



Pourquoi participer à la formation ?

- Gérer de façon optimale ses haies
- Connaître les avantages et les inconvénients des haies
- Se situer en évaluant l'évolution de ses haies



Programme

- Bonnes et mauvaises pratiques de gestion des haies
- Approches législative, PAC, environnementale, agricole
- Différents types de haies
- Optimisation des haies
- Evaluation de la gestion



Méthodes pédagogiques

Apports théoriques, échanges entre les stagiaires et l'intervenant, visite d'une exploitation



Évaluation des acquis

Questionnaire



Pré-requis

- Aucun



Intervenant(s)

Aurélie DELMAS, Conseillère Biodiversité & Agroforesterie à la Chambre d'agriculture 86

Intervenant Association Prom'Haies

Taille de formation des arbres

La taille de formation, une étape décisive dans la réussite de votre projet agroforestier !



Pourquoi participer à la formation ?

- Apprendre à tailler ses arbres
- Tailler sans blesser
- Savoir choisir la taille qui répondra aux objectifs de son projet



Programme

- Taille des arbres de haut-jets, des arbres têtards, des arbres fruitiers



Méthodes pédagogiques

Apports théoriques, mise en pratique, échanges avec l'intervenant.



Évaluation des acquis

Questionnaire



Pré-requis

- Aucun



Intervenant(s)

Aurélie DELMAS, Conseillère Biodiversité & Agroforesterie à la Chambre d'agriculture 86

Intervenant Association Prom'Haies



Public

Agriculteurs et agricultrices de la Vienne



Durée

7h (1 jour)



Date(s)

22 février 2024



Lieu(x)

Mignaloux-Beauvoir et Jaunay-Marigny



Horaires

9h-13h et 14h-17h



Tarif

VIVEA : 28€

Salariés : 168€

Autres publics : nous contacter

Contact

Aurélie DELMAS

Conseillère Biodiversité & Agroforesterie

06.72.65.51.48

aurelie.delmas@vienne.chambagri.fr

TOUTES LES FORMATIONS CHAMBRE

Agriculture Biologique													Contact	Numéro	
	Durée	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août		
L'agriculture biologique, une bonne idée pour mon exploitation ?	1,5 j													Philippe RAIMON	06.31.92.17.27
Produire et utiliser ses extraits de plantes bio	2 j													Philippe RAIMON	06.31.92.17.27

Agriculture et Environnement													Contact	Numéro	
	Durée	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août		
Améliorer la fertilité des sols en implantant et valorisant des couverts végétaux	1 j													Christine ARCHENAUT	05.49.44.74.05
Taille de formation des arbres	1 j													Aurélie DELMAS	05.49.44.74.07
Gestion durable des haies	1 j													Aurélie DELMAS	05.49.44.74.07

Agro-équipement - mécanisation													Contact	Numéro	
	Durée	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août		
Optimiser la récolte des céréales et lentilles : améliorer la qualité physique et sanitaire des grains	1 j													Christine ARCHENAUT	05.49.44.74.05

Certiphyto													Contact	Numéro	
	Durée	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août		
Certiphyto V2 - exploitants primo-certificat	2 j													Cécile PICARD	05.49.44.74.30
Certiphyto V2 - exploitants renouvellement	1 j													Cécile PICARD	05.49.44.74.30
Certiphyto V2 - prestataires renouvellement	1 j													Cécile PICARD	05.49.44.74.30

 Période de formation identifiée



Énergies														Contact	Numéro
	Durée	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août		
Méthanisation : quelles optimisations et innovations ?	4 j													Hélène BERHAULT-GABORIT	07.87.86.53.01
Optimiser la gestion du carbone sur son méthaniseur : de la production de biométhane à la valorisation agronomique du digestat	3,5 j													Hélène BERHAULT-GABORIT	07.87.86.53.01
Analyser ses coûts de production en méthanisation injection et identifier des leviers pour les maîtriser	2 j													Hélène BERHAULT-GABORIT	07.87.86.53.01
Analyser ses coûts de production en méthanisation cogénération et identifier des leviers pour les maîtriser	3 j													Hélène BERHAULT-GABORIT	07.87.86.53.01
Méthanisation agricole : Assurer le suivi administratif et réglementaire (ICPE et sanitaire)	1 j													Hélène BERHAULT-GABORIT	07.87.86.53.01
Méthanisation agricole : Plan de prévention (obligatoire si prestataires) et Document Unique d'Evaluation des Risques (obligatoire si salarié)	1 j													Hélène BERHAULT-GABORIT	07.87.86.53.01
Méthanisation agricole : habilitation ATEX (obligatoire pour salariés)	1 j													Hélène BERHAULT-GABORIT	07.87.86.53.01

Installation														Contact	Numéro
	Durée	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août		
Connaître les bases sociales, juridiques et fiscales en agriculture (CERTICREA)	 1j													François VAUTIER	06.36.07.02.65
Les bases d'une association réussie (CERTICREA)	 1j +													Agathe TOUZINEAU	07.71.75.62.92
Droits et devoirs liés au foncier (CERTICREA)	1j													Thylian DROUART	05.49.44.75.41

Productions Végétales & Agronomie														Contact	Numéro
	Durée	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août		
Analyser ses coûts de production en grandes cultures	1j													Olivier PAGNOT	05.49.44.74.24
Améliorer les performances environnementales des traitements phytosanitaires	2 j													Christine ARCHENAUULT	05.49.44.74.05
Parlons des couverts végétaux	1j													Christine ARCHENAUULT	05.49.44.74.05
Techniques et conditions d'application des produits phytosanitaires	1j													Claude BROUARD	05.49.36.33.63



Productions Animales													Contact	Numéro	
Durée	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août			
Education et dressage du chien de troupeau : INITIATION	4 j													Camille CHAMPION	05.49.91.97.42
Education et dressage du chien de troupeau : PERFECTIONNEMENT	1 j													Camille CHAMPION	05.49.91.97.42
Ostéopathie élevage : Initiation	2 j													Emmanuel SAINSON	05.49.91.97.49
Reduire son empreinte carbone et environnementale en élevage bovins viande tout en gagnant en rentabilité	3 j													Alizée BRETON	05.49.44.75.01
Utiliser l'acupuncture en élevage	2 j													Emmanuel SAINSON	05.49.91.97.49
Intégrer un chien de protection dans son troupeau	2 j													Camille CHAMPION	05.49.91.97.42
Conduire des chèvres en Longue Lactation	1 j													Alizée BRETON	05.49.44.75.01
Fabriquer ses concentrés à la ferme en élevage caprin	1 j													Alizée BRETON	05.49.44.75.01
Gestion des nuisibles en chèvrerie	1 j													Alizée BRETON	05.49.44.75.01
Interpréter vos résultats d'analyse pour prévenir les pathologies caprines	1 j													Alizée BRETON	05.49.44.75.01
Maitriser le cout d'élevage de ses chevrettes	1 j													Alizée BRETON	05.49.44.75.01
Nourrir ses chèvres avec ses concentrés fermiers : valeurs alimentaires et rationnement	1 j													Alizée BRETON	05.49.44.75.01
Optimiser la conduite de ses prairies	1 j													Emmanuel SAINSON	05.49.91.97.49
Organiser son parcellaire pour optimiser son pâturage	1 j													Emmanuel SAINSON	05.49.91.97.49
Préparer ses chèvres à la mise bas et élevage des chevrettes 0-2 mois	1 j													Alizée BRETON	05.49.44.75.01



Outils de pilotage de l'exploitation														Contact	Numéro
Durée	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août			
Mettre en oeuvre un outil de gestion d'exploitation pour enregistrer ses pratiques	1j													Violaine RIVOLIER	05.49.44.74.15
Mettre en oeuvre un outil de gestion d'exploitation : perfectionnement	1j													Violaine RIVOLIER	05.49.44.74.15
Avancer avec Pilot Elevage	1j													Hugues GEAY	05.49.36.33.69

Réagir 86														Contact	Numéro
Durée	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août			
Des solutions pour rebondir	6,5j													Magali MOREAU	05.49.44.75.54

Réglementaire														Contact	Numéro
Durée	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août			
Se préparer à la certification HVE	2 j													Lise CHEVALLIER	05.49.44.75.40
Se préparer à la certification HVE (à distance)	0,5 j + 													Lise CHEVALLIER	05.49.44.75.40
Pérenniser sa certification HVE	1j													Lise CHEVALLIER	05.49.44.75.40
Améliorer ses pratiques agricoles pour préserver l'avifaune de plaine et favoriser la biodiversité	1j													Anne-Sophie BAZILE	05.49.44.74.47
S'adapter à la réforme PAC	1j													Michael PAIN	05.49.44.74.75

Transmission														Contact	Numéro
Durée	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août			
Transmettre son exploitation : une aventure humaine	3 j													Agathe TOUZINEAU	05.49.44.75.64
Anticiper et réussir la transmission de son entreprise	3 j													Agathe TOUZINEAU	05.49.44.75.64

ACCESSIBILITÉ DE NOS FORMATIONS



Conditions de participation aux stages de formation organisés par la Chambre d'agriculture de la Vienne :

Conformément à la Loi du 11/02/2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, la Chambre d'agriculture soutient le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap. **A ce titre, elle s'engage à :**

- **Sensibiliser les collaborateurs à l'accueil en formation des personnes en situation de handicap.**
- **Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap**, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour permettre de valider leur parcours.

Comment ?

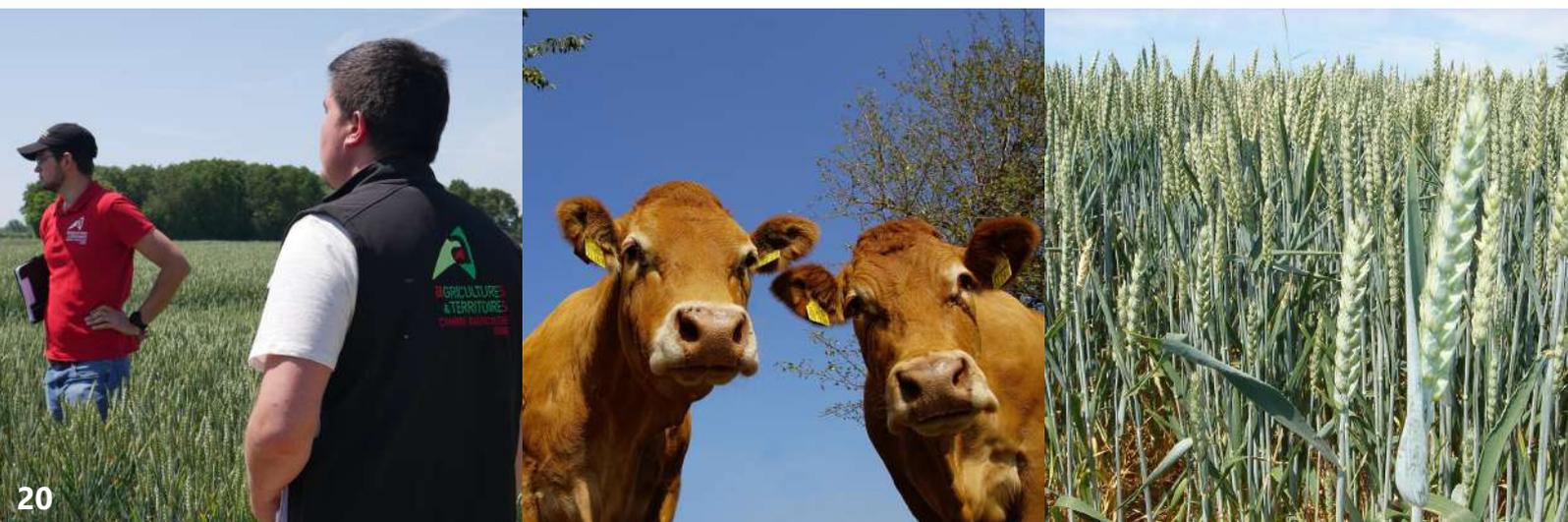
1. Par le développement de l'accessibilité pédagogique de ses formations.
2. En développant la capacité de ses équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire.
3. En s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble de ses locaux (administration / lieux de formation).
4. En réorientant les personnes en situation de handicap si la teneur de la formation présente une incompatibilité avec la nature de ce dernier.

Vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte dans l'organisation d'un stage de formation ? Contactez le service formation au plus tard 7 jours avant le démarrage du stage :



Sylvie COUSIN
Référente handicap

05.49.44.74.42
sylvie.cousin@vienne.chambagri.fr



BÉNÉFICIEZ DES AIDES À LA FORMATION

L'aide au remplacement pour motif Formation

Le Service de Remplacement des Agriculteurs assure le remplacement des agriculteurs en cas d'absences pour formation, congés, etc... par des salariés compétents et expérimentés. Ce service permet aux agriculteurs de se rendre disponibles quels que soient les horaires, l'éloignement et la durée, sans qu'il y ait d'incidence sur la conduite de l'exploitation.

Pour les remplacements en cas de départ en formation, une prise en charge du coût du remplacement grâce à un financement du Cas DAR est prévue à hauteur de 70 € / journée de 7 heures.

Toutes demandes de prises en charges doivent être réalisées auprès du Service de Remplacement.

SERVICE DE REMPLACEMENT DES AGRICULTEURS DE LA VIENNE :
Agropôle - 2133, Route de Chauvigny - 86 550 Mignaloux Beauvoir

05.49.44.74.66
vienne@servicederemplacement.fr

Le crédit d'impôt formation pour la formation du chef d'entreprise

Dans le cadre de la Loi en faveur des PME (Loi 2.8.2005 article 3), tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle.

Qui est concerné ?

Sont concernés les exploitants individuels, les associés d'exploitations en société (SARL, SA...), et d'une manière générale toutes les entreprises qui sont au régime du bénéfice réel.

Comment est calculé le crédit d'impôt ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise. Cas particulier, les agriculteurs regroupés en GAEC bénéficient chacun d'un crédit de 40 heures.

Exemple : le dirigeant d'une société assujettie à l'impôt sur les sociétés a effectué 21 heures de formation en 2023. Le crédit d'impôt s'élèvera à 200,13 € (21 x 9,53 €) imputable sur l'impôt sur les sociétés dû par la société.

Précision importante : dans le cas où VIVEA prend en charge à 100% des coûts de formation, le crédit d'impôt ne s'applique pas pour la formation concernée.

Comment bénéficier du crédit d'impôt ?

Le crédit d'impôt s'impute sur l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise si cette dernière est soumise à l'impôt sur les sociétés, sinon sur l'impôt sur le revenu des associés. Pour les exploitations individuelles, le crédit d'impôt est imputé sur l'impôt sur le revenu du contribuable.

A noter : si le crédit d'impôt est supérieur au montant de votre impôt dû, l'excédent est restitué par le Trésor Public.

Lors de leur déclaration d'impôts, les bénéficiaires renseignent la déclaration spéciale (Cerfa n° 12635-01 téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reportent le montant du crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Ils déposent cette déclaration spéciale auprès de la Direction Générale des Finances Publiques. N'hésitez pas à solliciter votre conseiller de gestion ou votre comptable pour vous aider dans cette déclaration.

Les justificatifs à conserver

Les textes ne précisent pas quels sont les documents qui pourraient être demandés comme justificatifs. Pour autant, en cas de contrôle, le stagiaire ayant déclaré un crédit d'impôt formation devra prouver qu'il a suivi une formation.

La facture de l'organisme de formation est alors la pièce justificative la plus probante. En l'absence de facture (ex : formation prise en charge en totalité par VIVEA), c'est l'attestation de stage qui sert de justificatif probant.

FINANCEZ VOTRE FORMATION

Vous êtes chef-fe d'entreprise

Vous êtes chef-fe d'exploitation agricole, entrepreneur-e du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, collaborateur.trice d'exploitation ou d'entreprises agricoles ou aide familial-e, VIVEA ⁽¹⁾ vous accompagne dans le financement de vos formations.

Vous versez chaque année une contribution formation collectée par la MSA. VIVEA en assure la gestion et la mutualisation.

- Vous êtes affilié-e à la MSA, à jour de votre contribution
- Ou vous êtes affilié-e à la MSA, non à jour de votre contribution, mais en possession d'un échéancier de paiement établi par la MSA
- Ou vous êtes nouvellement installé-e (VIVEA considère que vous êtes à jour)

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge de vos frais de formations.

Chaque contributeur VIVEA dispose au maximum de 2 250 € de prise en charge par an pour se former :

- Ce crédit est disponible sur l'année civile de janvier à décembre.
- Une formation commencée en année N peut se terminer en mars de l'année N+1.
- Le crédit n'est pas reportable d'une année sur l'autre.

Si le plafond annuel est atteint, une participation financière vous sera demandée.

Pour connaître votre crédit disponible, connectez-vous à votre espace personnel sur le site de VIVEA.

La formation peut également bénéficier du financement de fonds européens (FEADER), de France Agri-mer ou du Conseil Régional. D'autres financeurs peuvent intervenir ponctuellement sur des formations. Une participation complémentaire peut vous être demandée.

Ces éléments sont alors précisés sur les documents liés à chaque formation.

Si vous ne répondez pas aux conditions de prise en charge de VIVEA, la formation vous sera facturée au tarif précisé sur le programme et le contrat ou convention de formation. Pour plus d'informations : <https://www.vivea.fr/>

⁽¹⁾ VIVEA, fonds mutualisé mis en place par la profession agricole, a été créé en 2001 par convention entre les quatre syndicats représentatifs : la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), les Jeunes agriculteurs (JA), la Confédération paysanne, la Coordination rurale, et deux organisations agricoles à vocation générale : Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du Crédit agricole (CNMCCA).

Vous êtes cotisant-e de solidarité

VIVEA est votre fond de formation, mais attention, il existe des exceptions pour lesquelles vos formations ne seront pas prises en charge :

- Cotisant de solidarité durant la première année d'activité
- Cotisant de solidarité ayant déclaré des revenus nuls ou négatifs l'année précédente
- Cotisant de solidarité ayant plus de 65 ans

Dans les deux derniers cas, la Mutualité Sociale Agricole ne vous appelle pas la cotisation formation. Vos formations pour votre activité agricole sont alors à vos frais.



Vous êtes engagé-e dans une démarche d'installation

Si vous êtes salarié-e, si vous disposez d'un compte CPF abondé, vous pouvez financer certaines formations qualifiantes et certifiantes dans le cadre de votre compte personnel de formation (CPF).

Si vous êtes demandeur-se d'emploi, vous pouvez faire financer votre formation par France Travail ou le Conseil Régional, sous conditions.

VIVEA peut prendre en charge certaines formations préparant à l'installation mais ne finance pas la partie obligatoire de 21h du Plan de Professionnalisation Personnalisée.

Nous étudions avec vous les possibilités de prise en charge de vos formations.

Vous êtes salarié-e de l'agriculture ou du paysage

OCAPIAT ⁽²⁾ est votre fonds de formation.

Les formations sont facturées à l'employeur au tarif en vigueur, mentionné sur le programme et la convention de formation.

Les formations des salariés agricoles d'entreprises de moins de 50 salariés peuvent être prises en charge dans le cadre du dispositif Boost Compétences : OCAPIAT, après accord, prend en charge 45% du coût pédagogique et du salaire, après réception du dossier de demande de remboursement.

Pour plus d'informations : <http://www.ocapiat.fr>

⁽²⁾ OCAPIAT est un opérateur de compétences. Créé et agréé depuis 2019 par l'Etat, il est administré à part égale par les organisations professionnelles et syndicales d'employeurs et les syndicats salariés.

Vous avez un autre statut

Vous êtes par exemple, retraité-e, demandeur-se d'emploi ou vous n'êtes pas contributeur-trice VIVEA. La formation vous sera facturée au tarif en vigueur, mentionné sur le programme et la convention de formation.

Si vous dépendez d'un autre fond de formation, vérifiez si celui-ci peut prendre en charge votre stage.

Si vous êtes demandeur-se d'emploi, vous avez peut-être droit à une aide à la formation de Pôle Emploi. Renseignez-vous.



Contactez-nous !

Chambre d'agriculture de la Vienne

2133, route de Chauvigny - CS 35001

86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR

Tél. 05 49 44 74 74

E-mail : accueil@vienne.chambagri.fr

www.vienne.chambre-agriculture.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
VIENNE**